Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500655-20251210-D100_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2025 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 10 décembre 2025 à 19h30 sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.
Etaient présents : ARMAND Régine, BESSON Etienne, CILLARD Nathalie (pouvoir de Mme Largouët), DETOC Erwan, GUILLEMOIS Alain, MAGAND Jean (pouvoir de M. Lebois), MORRE Patrick, RAVEL Jean-Jacques (pouvoir de Mme Bouquet), TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du C.G.C.T.
Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : BOUQUET Christiane (pouvoir à M. Ravel), DOMEC Lucie, DUMORTIER Jean, GARIN Julien, LARGOUËT Mathilde (pouvoir à Mme Cillard), LEBOIS Daniel (pouvoir à M. Magand)
Secrétaire : Myriem TREHIN

N°100/2025 — Projet Médiathèque : avenant n°5 au lot n°3-Gros oeuvre

Madame Régine ARMAND, Maire, informe le Conseil municipal que, des travaux supplémentaires étant devenus nécessaires, l'avenant suivant est proposé pour le lot n°3- Gros œuvre, **en application de l'article L.2194-1 du Code de la Commande publique (2° travaux supplémentaires devenus nécessaires)** :

Projet Médiathèque				
Lot	Entreprise	N° avenant	Montant H.T.	Objet de l'avenant
3-Gros œuvre	Coreva	N°5	+ 3696.40€	Création d'une ventilation et coffrage d'un linteau, Reprise finition au droit des boitiers du plombier

En effet, ces travaux ont été rendus nécessaires suite à la commande tardive de la pompe à chaleur par l'entreprise Doublet (lot n°4), ayant conduit à des modifications dans les solutions techniques.

Pour rappel, le montant initial du lot n°3 était de 143 000€ H.T.
Avenant 1 : + 16 632.00€ H.T.
Avenant 2 : + 2 801.67€ H.T.
Avenant 3 : + 298.64€ H.T.
Avenant 4 : + 1 044.51€ H.T.
Avenant 5 : + 3 696.40€ H.T.
Soit une augmentation cumulée de 17.11%, pour un montant total cumulé de 167 473.22€ H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants
- Autorise la signature de l'avenant tel qu'exposé ci-dessus,
  - Avenant n°5 au lot n°3 « Gros oeuvre » - Coreva : + 3 696.40 € H.T. (travaux supplémentaires devenus nécessaires)

La Secrétaire de séance

Myriem TREHIN

La Maire

Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
Fait à La Chapelle Thouarault